



DÉFI MUSIQUE 2025

Direction Culture Jeunesse et Sport
Service Education

DOSSIER D'INSCRIPTION

Auditions du mercredi 21 mai 2025

à partir de 17h, Espace culturel L'Atrium

A compléter et remettre au service Éducation

Hôtel de Ville (2^{ème} étage) – Place Hippolyte Péragut 69160 Tassin la Demi-Lune

Ou par mail à l'adresse animation@villetassinlademilune.fr

Date limite de dépôt : le vendredi 16 mai 2025 – 17h

Le dossier ci-après permet de vous inscrire aux auditions du Défi Musique, un événement organisé par la ville de Tassin la Demi-Lune dans le cadre de la Fête de la musique 2025. Pour une personne mineure, les parents ainsi que le mineur concerné devront signer l'inscription. En cas de succès aux auditions, un stage est prévu le samedi 14 juin 2025 (présence obligatoire).

Liste des pièces à compléter ou à fournir pour votre inscription :

Pour une personne MINEURE :

- Dossier Groupe / Artiste solo (page 3 et 4).
- Autorisation parentale (page 5). Dans le cas d'un groupe, merci de fournir une autorisation par membre du groupe.
- Une photo (dans le cas d'un groupe, merci de fournir une photo du groupe)

Pour une personne MAJEURE :

- Dossier Groupe / Artiste solo (page 3 et 4)
- Autorisation parentale (page 6). Dans le cas d'un groupe, merci de fournir une autorisation par membre du groupe.
- Une photo (dans le cas d'un groupe, merci de fournir une photo du groupe)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Note à l'intention des candidats

Les auditions se déroulent le
Mercredi 21 mai 2025 de 17h à 20h00
Espace Culturel de l'Atrium - Salle Chopin

• Déroulement des auditions

L'ordre de passage sera déterminé de manière aléatoire et vous sera communiqué à votre arrivée le 21 mai, aussi nous vous prions de nous informer au plus tôt si vous avez des difficultés ou contraintes personnelles (cours, travail, transport...).

Durant votre passage vous jouerez deux titres devant le jury mais nous vous demandons d'en préparer un troisième au cas où le jury souhaite en entendre un autre.

Les morceaux doivent être préparés à l'avance et non déchiffrés sur place. Seuls les titres cités dans le dossier d'inscription peuvent être présentés.

Les téléphones portables ne sont pas souhaités comme supports musicaux de lecture des textes.

Pour les accompagnements pré-enregistrés, se munir d'une clé USB avec audio en MP3.

• Matériel mis à votre disposition

Le jour des auditions du matériel sera mis à votre disposition. Vous pourrez trouver sur la scène :

- 1 batterie
- 1 clavier
- 2 amplis pour guitares
- 1 ampli pour basse

Vous avez également la possibilité de venir avec votre propre matériel supplémentaire.

Pour tout besoin de matériel supplémentaire, vous pouvez en faire la demande auprès du service Education avant **le 16 mai 2025** (animation@villetassinlademilune.fr).

Nous ferons le possible pour satisfaire cette demande, sans assurance de réussite.

• Résultat des auditions

Les résultats des auditions vous seront communiqués dans un délai de 3 jours après les auditions.

En cas de réponse favorable, vous recevrez une convocation pour **le stage scénique qui se déroulera durant la journée du samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 17h00**, à l'Espace culturel L'Atrium et auquel votre présence est obligatoire si vous êtes retenus.

Dossier Groupe / Artiste solo

Dénomination du groupe ou de l'artiste :

.....

Référent du groupe ou de l'artiste :

Prénom

Nom :

.....

Age :

.....

.....

Numéro(s) de téléphone :

.....

.....

Mail :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Etablissement scolaire fréquenté :

.....

Site internet du groupe ou de l'artiste :

.....

Réseaux sociaux (Myspace, page Facebook, Instagram...) :

.....

Date de création du groupe ou de l'artiste (JJ/MM/AAAA):

.....

Style :

.....

.....

Influence :

.....

Thème(s) abordé(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) :

.....
.....

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Age :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Etablissement scolaire fréquenté :

.....
.....

Instrument(s) pratiqué(s) :

.....
.....

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Age :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Etablissement scolaire fréquenté :

.....
.....

Instrument(s) pratiqué(s) :

.....
.....

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Age :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Etablissement scolaire fréquenté :

.....
.....

Instrument(s) pratiqué(s) :

.....
.....

Nom :

.....
.....

Prénom :

.....
.....

Age :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Etablissement scolaire fréquenté :

.....
.....

Instrument(s) pratiqué(s) :

.....



AUDITIONS

Mercredi 21 mai 2025

Espace culturel L'Atrium

Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné(e)

.....

représentant légal

du jeune mineur

1. Autorise ce (cette) dernier(e) N'autorise pas ce (cette) dernier(e) :

à participer au stage scénique du Défi Musique (21 juin) organisé par la ville de Tassin la Demi-Lune et qui se déroulera le **mercredi 21 mai 2025 de 17h à 20h00**.

2. Autorise ce (cette) dernier(e) N'autorise pas ce (cette) dernier(e) :

Le personnel municipal à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre du stage, pour des publications municipales (site internet, réseaux sociaux, ...) et dans la presse locale.

3. Autorise ce (cette) dernier(e) N'autorise pas ce (cette) dernier(e) :

à rentrer seul après la formation.

COORDONNÉES DU/DE LA RESPONSABLE :

- Nom :
- Prénom :
- Qualité : père mère tuteur
- Adresse :
- Téléphone :
- Adresse mail :
- Personne à contacter en cas d'urgence :

Fait à Tassin la Demi-Lune, le

Mention « lu et approuvé » :

SIGNATURE OBLIGATOIRE



AUDITIONS

Mercredi 21 mai 2025

Espace culturel L'Atrium

Autorisation pour majeur

Je

soussigné(e)

.....

1. participe ne participe pas :

au stage scénique du Défi Musique (21 juin) organisé par la ville de Tassin la Demi-Lune et qui se déroulera le **mercredi 21 mai 2025 de 17h à 20h00**.

2. autorise n'autorise pas :

le personnel municipal à photographier ou filmer le stagiaire dans le cadre du stage, pour des publications municipales (site internet, réseaux sociaux, ...) et dans la presse locale.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le

Mention « lu et approuvé » :

SIGNATURE OBLIGATOIRE